

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

du 4 novembre 2016

- Directrice : Mme DELSOL CAMINADE.
- Parents : Mmes ALQUIER, JOSEPH, ANCOURT, FREGINE.
- Mairie :
 - M. SIMON (mairie de Puéchabon)
 - Mme MOULIERES (adjointe - mairie de ST GUILHEM le DESERT)
 - Mme SERVEL (Adjoint à l'Enfance - mairie d'Aniane)
 - M. FAROLDI (coordinateur enfance/jeunesse - mairie d'Aniane)
- Enseignants : Mesdames DELIEUZE, HOLFELTZ, MARTINEZ, PFERSDORFF, RICHARD, SAIS et TOULOUSE.

Nous excusons l'absence de :

- Inspectrice de l'Éducation Nationale : Mme HUMBERT
- Mairies :
 - Mme BELIN (Conseillère déléguée à la vie scolaire - mairie d'Aniane)
 - M. NOEL du PAYRAT (Adjoint à l'Education - mairie d'Aniane)
- Enseignants : Mme GOIFFON et PIOUD, Monsieur Le COQ
- RASED : Mme OTTOLINI, Ms SARRUT et DERVEAUX
- DDEN : M. LEMAIRE

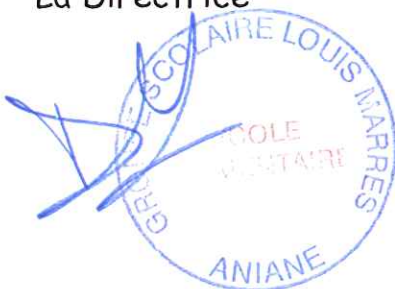
Ouverture de la séance à 18h30 par un tour de table.

Pour ce conseil, le secrétaire de séance est Karine HOLFELTZ.

La Directrice

La secrétaire

Représentant de parents



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "K. Holfeltz".

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

1. Informations

- Rappel de la composition et du rôle du Conseil d'Ecole.
décret 90-788 du 6/9/1990 article 17

- Effectifs, classes, enseignants, décharge de direction.

218 élèves (204 en 2015).

Cycle 2 - CP + CE1 + CE2 = cycle des apprentissages fondamentaux: 125 enfants

Cycle 3 - CM1 + CM2 = cycle de consolidation : 93 enfants

Les enfants sont répartis dans 8 classes :

CP Mme Richard et M. Le Coq : 21

CP Mmes Goiffon et Toulouse : 22

CE1-CE2 Mme Delieuze: 29

CE1-CE2 Mme Holfeltz : 30

CE2-CM1 Mmes Sais et Toulouse : 29

CE2-CM1 Mme Martinez : 29

CM1-CM2 Mme Pfersdorff : 29

CM1-CM2 Mmes Delsol et Pioud : 29

Il est prévu d'accueillir 39 enfants en CP l'année prochaine, ce qui donne des effectifs prévisionnels stables pour 2015-2016.

- **Échanges de service - décloisonnements.**

Echanges de services

classes de CM : Sciences ; Histoire-Géographie-Education Civique ; Allemand

Langues vivantes

L'anglais est enseigné à partir du CP à raison d'1h30 par semaine.

Les élèves de CM1-CM2 suivent un enseignement en allemand dispensé par Mme Martinez à raison d'1 semestre par classe.

- **Bibliothèque.**

Comme les années précédentes, les enfants se rendent à la bibliothèque municipale le jeudi ou le vendredi après-midi une semaine sur deux pour emprunter un livre.

Ils sont accueillis par M. Jean CHARLEUX dans les locaux de la Mairie sous la responsabilité des enseignants.

M.CHARLEUX anime aussi les ateliers BCD à l'école une demi-journée par semaine, ainsi que le prêt des livres de la BCD aux élèves de CM2 de deux classes.

- **Réseau d'aide.**

Cette année, les élèves qui en ont besoin bénéficient des interventions de M. SARRUT (maître G ; aide à dominante rééducative) ou de celles de Mme OTTOLINI (maîtresse E ; aide à dominante pédagogique). M. DERVEAUX (psychologue scolaire) est une ressource pour l'équipe enseignante et les familles qui en expriment le besoin. Ce n'est pas un thérapeute.

Jusqu'à Noël, Mme OTTOLINI travaillera avec 21 enfants : 4 CE1, 13 CE2 et 4 CP.

Le Réseau d'aide met un numéro de téléphone à la disposition des parents : 04.67.57.89.89. Il est affiché à l'entrée de l'école.

Nous pouvons aussi faire intervenir le Dr NEMAUSAT pour la mise en place des PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et en cas de besoin lors d'équipes éducatives. L'infirmière scolaire peut également apporter son conseil.

Elles sont joignables au collège de Gignac.

- **Activités Pédagogiques Complémentaires.**

Ces Activités Pédagogiques Complémentaires qui se déroulent en groupes restreints permettent d'apporter soit une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages soit une aide au travail personnel, voire de mettre en œuvre une activité prévue par le projet d'école. Après accord des parents, ces APC peuvent s'adresser à tous les élèves et sur des durées variables réparties sur l'année scolaire, selon les besoins identifiés par les enseignants.

Les enfants sont pris en charge selon le contenu des activités par l'une ou l'autre des enseignantes de l'équipe.

Mmes DELIEUZE, HOLFELTZ et PIOUD s'occupent des élèves de Puéchabon-St Guilhem concernés, sur le temps de cantine soit de 11h50 à 12h10 ou de 13h15 à 13h35 les lundis, mardis et vendredis.

Pour la plupart des enfants, les APC se déroulent de 16 à 17h les lundis, mardis, jeudis et/ou vendredis.

À la fin de la séance, les enfants sont conduits à la maison des loisirs si les parents ne sont pas présents ou n'ont pas donné la consigne formelle de laisser l'enfant partir seul.

2. Règlement intérieur

Il s'appuie sur le règlement type départemental et est complété par la charte de la laïcité.

Vote : Le règlement intérieur est adopté en l'état.

3. PPMS : PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETE DES ECOLES

Le PPMS a été mis à jour. Il précise le rôle de chacun en cas d'évènement grave (alerte décidée par le préfet ou le maire) qui entraînerait le confinement ou l'évacuation des locaux.

Dans les deux cas, les parents sont tenus informés.

Exercice d'alerte intrusion : 21/09/2016 déclenché à 10h58; levé à 11h04.

Sortie des classes du bas par les deux portails.

Temps nécessaire à la mise en sûreté de toutes les personnes présentes au rez de chaussée : 5 minutes

Retours d'expériences :

- bonne connaissance des missions de chacun
- silence respecté

Améliorations à apporter :

- SMS alerte non reçus à l'étage (portable silencieux ou hors réseau).
- Fermeture systématique des portes côté cour à contrôler.
- Traversée de la route : rejoindre le passage côté rond-point
- Clé d'entrée à la maternelle ! prévoir des enseignants porteurs permanents.

Alerte climatique :

le sujet avait été évoqué à chaque réunion de classe.

Les consignes des 13 et 14/10 ont été diffusées par SMS, courriel aux abonnés de la lettre d'Aniane ou de Puéchabon et haut-parleur dans le village. Grâce à une bonne communication entre les partenaires, nous n'avons pas rencontré de difficultés.

4. Informatique

- Le parc informatique se compose aujourd'hui de
 - 46 ordinateurs fixes qui fonctionnent au moins avec Vista. Nous avons reçu en juin 10 ordinateurs du département (réformés du collège de Paulhan) - Merci à Mme MORERE. M. Sario (Atout informatique) s'est chargé de les installer et les configurer.
 - 20 notebook de la classe mobile.Ils sont très lents. M. Faroldi demandera un devis à Echosystème pour les faire basculer sous Windows 10 (moins gourmand).
- Toutes les classes sont équipées de vidéoprojecteurs fixes.
- ENT : nous bénéficions de l'accès à l'ENT académique. Les enseignants du groupe scolaire ont pu profiter d'une formation à ce sujet en octobre. Chaque parent, chaque élève et chaque enseignant possède un code lui permettant de rejoindre un espace numérique privé et partagé par la classe. Chacun doit signer la charte utilisateur. Le coût de ce service s'élève pour le budget municipal à 1.50€ par enfant.

5. l'Argent de l'école

- ✓ **Dotation de rentrée scolaire et subvention annuelle**
Nous remercions la Mairie pour les 47 euros par élève affectés à l'achat des fournitures et des manuels scolaires, pour les frais de photocopieur et de papier.
Les projets de classe sont en préparation. Nous transmettrons l'ensemble de nos budgets prévisionnels à la mairie pour les vacances de Noël. Nous prévoyons des subventions à hauteur de 27 euros par élèves pour 8 classes.
Nous avons d'ores et déjà prévu de limiter la participation des parents aux sorties à 5 euros par enfant, hors classe de découverte.
- ✓ **Coopératives scolaires**
L'école fonctionne avec une coopérative par classe. Chaque coopérative détient environ 1000 euros.
Cet argent permet de financer en partie les sorties scolaires, l'achat du petit équipement de sport, de livres pour la BCD, et d'avoir un abonnement à un magazine pour chacune des classes.
Les coopératives sont alimentées par les bénéfices réalisés par
 - la vente des photos de classe, la tombola de fin d'année, les actions menées ponctuellement et par la cotisation de 7 euros demandée aux parents.
 - les subventions municipales
 - une subvention départementaleEn juillet 2016, à l'issue de la fête de fin d'année, chaque coopérative de classe a reçu 296.30 €.

Les représentants de parents d'élèves participeront à nouveau aux fêtes de Noël (vente de gâteaux), le dimanche 11/12.

- ✓ Photos de classe. Les prises de vue ont eu lieu le lundi 17/10. Les photos seront à commander très bientôt.
- ✓ Marché de Noël. Nous accueillerons le public le vendredi 9/12 dans la cour de l'école. vente de boissons chaudes par les parents.

Les représentants de parents d'élèves disposent de 400€ pour aider des actions touchant toutes les classes : albums anglais et...

Les enseignantes de CP inscrivent leurs élèves à l'USEP (6,20€ par enfant) afin de les faire participer à des rencontres sportives : course d'orientation, ateliers multisports...

Leur projet sera soutenu par la coopérative collective et les subventions municipales.

6. Sécurisation des abords de l'école

Un cabinet a été mandaté pour étudier et proposer différentes options. Elles seront présentées en réunion publique le 24/11 prochain.

7. Projets

- Projet d'école 2016-2018, il va être rédigé en lien avec le PEDT et le projet de Circonscription. Il sera présenté au prochain conseil d'école.
- Fête de fin d'année: Nous serions favorables à une reconduction de la formule: jeux et repas partagés dans la rue pour le groupe scolaire.

La date est fixée au 30-06-2016.

- L'élection du conseil municipal des jeunes sera organisée au printemps.
- Spectacle de fin d'année : nous avons choisi un spectacle qui aborde le jeu/les jeux vidéos et les liens intergénérationnels.

8. ALP - restaurant scolaire

Les représentants de parents d'élèves souhaitent pouvoir discuter des menus du restaurant scolaire et de leur diffusion.

M. Faroldi les a invités à une commission sur ce thème avec le traiteur et la diététicienne le 15/11 prochain.

Il semble y a voir eu des repas « déséquilibrés », mais les plats sont bons et il y a moins de gaspillage. Il rappelle également la nécessité d'inscrire les enfants au préalable afin de gérer les commandes - ce qui garantit la qualité des repas.

Conclusion

Le prochain conseil d'école se déroulera le 17/03/2017.

Le dernier conseil de cette année scolaire aura lieu le 16/06/2016.

Le conseil est clos à 19h30.

Merci à tous.

En annexe :

1- émargement

2- extraits du décret 90-788 du 6 septembre 1990 et de l'article 17 du JO du 08/09/1990 portant sur le rôle et le fonctionnement du conseil d'école

3- règlement intérieur adopté en conseil

